



Charente-Maritime
Terre et mer, les éléments de la réussite.

Direction des Collèges et Bâtiments Départementaux
Affaire suivie par Mme Geneviève TEXIER

Tél. : 05.46.31.74.42 - Fax : 05.46.31.74.49
Email : genevieve.texier@cg17.fr

La Rochelle, le 9 JUIN 2006

A.D.M.I.S.
12 PLACE DE VERDUN
30220 AIGUES MORTES

Objet : Equivalence ADMIS

Monsieur,

Début 2006, le Département de la Charente Maritime a procédé à une mise en concurrence relative à la vérification, la maintenance, l'achat d'extincteurs et de divers matériels pour les besoins de ses services.

Concernant les références demandées aux soumissionnaires, le règlement de consultation précisait que le candidat devait fournir, entre autres, l'«agrément APSAD en cours de validité ou autres preuves équivalentes de garantie de la qualité».

A cet effet, l'une des entreprises m'a transmis une attestation ADMIS.

Après renseignements pris auprès de vos services et étude de la charte de votre organisme, ce document a été jugé équivalent et la candidature de cette entreprise a été agréée.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Pour le Président du Conseil Général et par délégation
Le Directeur des Collèges et Bâtiments Départementaux


Th BLUMEREAU

Conseil Général de la Charente-Maritime
85, boulevard de la République - 17076 La Rochelle Cedex 9
www.charente-maritime.org